



DECRET D/2023/ **0085** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CADRES AU MINISTÈRE DES
INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi L/2000/08/AN du 05 Mai 2000 ratifiant le traité relatif à l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ;

Vu la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant Gouvernance Financière des Sociétés et Etablissements Publics ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0548 /PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

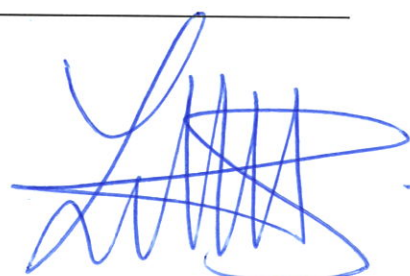
Article 1^{er}: Les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés à la Direction Générale du Fond d'Entretien Routier dans les fonctions ci-après :



1. **Directeur Général** : Monsieur **Hamidou SYLLA**, précédemment Directeur Financier du Fond d'entretien routier ;
2. **Directeur Général Adjoint** : Monsieur **Boubacar BARRY**, précédemment chargé de communication à la Société de transport DB Schenker Netherland ;

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 MARS 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

